

DEPARTEMENT DU  
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024**  
**N° 2024.02.01**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt quatre, le quinze février à 20:00</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du jeudi 08 février 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	<b>26</b>	
Absents représentés	<b>7</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

**Absents représentés :**

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN  
Yaëlle MATHIEU-PÉGART représentée par Jean-François VIGUÈS  
Valérie BERTHÉOL représentée par Patrick NEHEMIE  
Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN  
Philippe ROCHETTE représenté par Martine MÉZONNET  
Hélène VEILHAN représentée par François ULRICH  
Isabelle FOURTIC représentée par Olivier DEVISE

*Hervé GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.*

## **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE DETERMINATION DU RANG DU NOUVEL ADJOINT AU MAIRE**

**Vu**, l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que la création du nombre d'Adjoints au Maire relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'Adjoints et qui précise que l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire doit être réalisée dans la quinzaine qui suit l'acceptation par M. Le Préfet du fait générateur ;

**Vu**, l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « quand il y a lieu, en cas de vacances, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

**Considérant** la démission de M. Michel PREAU du poste d'adjoint au Maire, acceptée par M. le Préfet le 06/02/2024 est parvenue en mairie le 07/02/2024.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **22 Voix Pour**, **4 Abstentions** et **7 non participation** au vote (M. Olivier Devise avec le pouvoir de Mme Isabelle Fourtic, Mme Dominique Molle, M. François Ulrich avec le pouvoir de Mme Hélène Veilhan, Mme Aline Faye et M. Jean-François Maume) décide :

- **DETERMINE** le nombre d'Adjoints au Maire en maintenant le nombre de postes à 9,
- **DECIDE** que le nouvel adjoint au Maire sera choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder et occupera le même rang que l'élu démissionnaire occupait précédemment, c'est-à-dire 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

LE MAIRE  
Jean-Paul CUZIN